

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 :

- la réunion est déplacée dans la Salle des Fêtes, lieu plus adapté aux contraintes sanitaires
- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Bruno FORTIER, Virginie DOUAT, Pascal FAYOLLE, Murielle WOLSKI, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Michel SPEMENT, Cécilia RUGALA, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Eliane DANG SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Marie-José FERREIRA, Rachel DELBOUYS, Anke MEUNIER, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Eric JULIEN, Jean-Louis CLOUET, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN

Absents ayant donné pouvoirs :

Sylvain DUBOIS, pouvoir à Virginie DOUAT,
Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET,

Est désigné(e) secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Monsieur Marcel JUSTE, décédé le 27 avril dernier, qui a toujours été impliqué dans le milieu sportif crépynois.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 26 mars 2021.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 31 mars 2021.

DELIBERATIONS

DEL 2021-05-01 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Jean-Louis CLOUET est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal en remplacement du siège laissé vacant par Monsieur Philippe PINILO.

Arrivée de Madame Hanene AYADI à 21h10

DEL2021-05-02 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La composition des commissions municipales :

1 – Cohésion sociale – Politique de la Ville – Animations

Virginie DOUAT

Cécilia LAGACHE

Julien PICHELIN

Bernard HERBETTE

Eliane DANH SANG

Lysiane MOINAT

Sylvain DUBOIS

Josy CARREL-TORLET

Jean-Louis CLOUET

Tonia VIVIEN

2 – Communication – Travaux – Personnel communal – Services à la population

Pascal FAYOLLE

Claude LEGOUY

Michel SPEMENT

Catherine LECOMTE

Rachel DELBOUYS

Anke MEUNIER

Vincent CORNILLE

Sophie CLAUS

Jean-Louis CLOUET

3 – Environnement - Urbanisme – Développement commercial

Murielle WOLSKI

Claude LEGOUY

Michel SPEMENT

Catherine LECOMTE

Rachel DELBOUYS

Anke MEUNIER

Vincent CORNILLE

Josy CARREL-TORLET

Hanene AYADI

Michel HOULLIER

4 – Finances – Affaires économiques

Claude LEGOUY

Virginie DOUAT

Murielle WOLSKI

Françoise NIVESSE

Gérard BELLEMERE

Bernard HERBETTE

Daniel DECLEIR

Arnaud FOUBERT

Hanene AYADI

Michel HOULLIER

5 – Social – Anciens - Logement

Françoise NIVESSE

Bernard HERBETTE

Eliane DANH SANG

Lysiane MOINAT

Marie-José FERREIRA

Juliette CELESTIN

Isabelle DELEPINE

Francis LEFEVRE

Hanene AYADI

Tonia VIVIEN

6 – Transport – Plan de circulation – Prévention et Sécurité

Michel SPEMENT

Françoise NIVESSE

Daniel DECLEIR

Ghislaine LEROY

Juliette CELESTIN

Vincent CORNILLE

Francis LEFEVRE

Eric JULIEN

7 – Sport – Associations

Cécilia LAGACHE

Gérard BELLEMERE

Claude DALLE

Ghislaine LEROY

Rachel DELBOUYS

Sylvain DUBOIS

Isabelle DELEPINE

Francis LEFEVRE

Eric JULIEN

Tonia VIVIEN

8 – Culture – Patrimoine

Julien PICHELIN

Pascal FAYOLLE

Françoise NIVASSE

Marie-José FERREIRA

Juliette CELESTIN

Isabelle DELEPINE

Josy CARREL-TORLET

Eric JULIEN

9 – Education

Catherine LECOMTE

Virginie DOUAT

Murielle WOLSKI

Cécilia LAGACHE

Eliane DANH SANG

Lysiane MOINAT

Sylvain DUBOIS

Sophie CLAUS

Jean-Louis CLOUET

Tonia VIVIEN

DEL 2021-05-03 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'AUTOMNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La désignation de Madame Murielle WOLSKI pour la Commission locale de l'eau (CLE) de l'Automne.

1 abstention : Michel HOULLIER

DEL 2021-05-04 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPV

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Les modifications statutaires sur les points suivants :
 - Répartition de la population :
Le Plessis-Belleville : passage de 5 à 4 sièges
Nanteuil-le-Haudouin : passage de 5 à 6 sièges
Pour les autres communes, le nombre de sièges reste inchangé. Au global, le nombre de conseillers communautaires reste fixé à 94,
 - Le vocable concernant la catégorie des compétences dites « optionnelles » a été supprimé. Désormais, les communautés de communes sont libres de choisir des compétences dites « supplémentaires » en plus des compétences obligatoires fixées par le CGCT,
 - Le paragraphe consacré à l'enseignement artistique et musical sur le territoire a été revu pour prendre en compte la création de l'établissement Danse et Musique en Valois sous la forme d'une régie personnalisée.
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération
- Précise que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

5 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL 2021-05-05 – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCPV – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) à compter du 1er janvier 2022, et la modification des statuts qui s'y rapporte,

- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que cette délibération sera transmise au Président de la CCPV.

DEL 2021-05-06 – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCPV – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » à la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) à compter du 1er juillet 2021, et la modification des statuts qui s'y rapporte,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que cette délibération sera transmise au Président de la CCPV.

5 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL 2021-05-07 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES AUX COMMUNES DANS LE CADRE DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE APRES ACTUALISATIONS DE LA COMPETENCE MOBILITE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La fixation des ressources compensées et des charges transférées, telles qu'elles résultent du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 25 mars 2021,
- La fixation des attributions de compensations définitives qui en découlent à compter de juillet 2021 et pour les années suivantes,
- Réitère que l'attribution de compensation négative de la Commune de Reez-Fosse-Martin ne sera pas demandée.

5 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL 2021-05-08 – ACHAT DE TERRAINS APPARTENANT A L'HOPITAL DE CREPY-EN-VALOIS POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE POLE GARE

Le Maire ne participant pas au vote et ayant quitté la salle,

Sur proposition de Madame DOUAT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des suffrages exprimés :

- La décision de l'acquisition, auprès de l'Hôpital de Crépy-en-Valois, de la parcelle cadastrée AV196, sise 46-48 avenue Pasteur à Crépy-en-Valois, pour une contenance de 1.074 m²,
- Dit que ladite acquisition aura lieu moyennant le prix de 116.000 euros, payables au comptant le jour de la signature de l'acte,
- Précise que la Ville, acquéreur, supportera l'ensemble des frais liés à la vente,
- Confie, pour le compte de la Ville, la rédaction de l'acte à l'Office notarial « Claire MALDERET-HOFFMANN, Samuel MORIN-ELIND, Jean-Baptiste VALETTE, Notaires associés », sis 62 avenue Levallois-Perret à Crépy-en-Valois,
- Donne tous pouvoirs au Maire et à l'Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme pour signer l'acte de transfert de propriété à intervenir, ou donner procuration pour le faire,
- Autorise le Maire à signer toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

3 votes contre : Murielle WOLSKI, Marie-José FERREIRA, Vincent CORNILLE

10 abstentions : Claude LEGOUY, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Rachel DELBOUYS, Anke MEUNIER, Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL 2021-05-09 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE RESSOURCES – MAISON FRANCE SERVICES

Sur proposition de Madame DOUAT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Région Hauts-de-France, pour cette opération relative aux travaux d'aménagement d'une Maison de ressources labellisée France Services.
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Précise que la différence, hors subvention DETR attribuée pour les travaux, sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

1 abstention : Michel HOULLIER.

DEL 2021-05-10 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE PAR LA RD25 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Sur proposition de Monsieur FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération relative aux travaux de requalification de l'entrée de ville par la RD25,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Précise que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2021-05-11 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Monsieur FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La création d'un poste à temps complet ouvert sur les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux afin d'exercer les fonctions de Responsable du service Propreté des locaux, dont les missions seront les suivantes :
 - Organiser et contrôler l'entretien des locaux (surfaces, mobiliers et matériels),
 - Encadrer l'équipe (40 agents),
 - Gérer les moyens techniques,
 - Informer et conseiller la hiérarchie,
 - Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité.

Il est précisé, compte tenu des besoins du service, que ce recrutement pourra se faire sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 24 janvier 1984 en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire.

Dans ce cadre, un contrat de travail à temps plein sera établi pour une durée maximum de trois ans, renouvelable par reconduction expresse selon les conditions réglementaires. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat, s'il est reconduit, le sera pour une durée indéterminée.

Le bénéficiaire du contrat de travail devra justifier d'une formation initiale ou continue, ou d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine professionnel exercé. La rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal brut du grade retenu et pourra éventuellement être complétée par le versement d'un régime indemnitaire. S'ajoutera à celle-ci, l'attribution d'un treizième mois indiciaire payé selon les conditions définies dans la collectivité.

- La création d'un poste à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives afin d'exercer les fonctions d'éducateur sportif dont la mission consistera à encadrer, animer, entraîner les activités physiques et sportives (APS) avec un public diversifié suivant la politique définie par la collectivité.

Il est précisé, compte tenu des besoins du service, que ce recrutement pourra se faire sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 24 janvier 1984 en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire.

Dans ce cadre, un contrat de travail à temps plein sera établi pour une durée maximum de trois ans, renouvelable par reconduction expresse selon les conditions réglementaires. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat, s'il est reconduit, le sera pour une durée indéterminée.

Le bénéficiaire du contrat de travail devra justifier d'un titre ou diplôme de niveau 4, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. La rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal brut du grade retenu et pourra éventuellement être complétée par le versement d'un régime indemnitaire. S'ajoutera à celle-ci, l'attribution d'un treizième mois indiciaire payé selon les conditions définies dans la collectivité.

- La création d'un poste à temps complet sur le grade d'animateur territorial.

1 abstention : Michel HOULLIER

DEL 2021-05-12 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DU DOMAINE PUBLIC

Sur proposition de Madame WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le constat de la désaffectation du délaissé du domaine public constituant une enclave entre la rue Mozart et la rue des Brayes, selon plan en annexe,
- Prononce le déclassement du domaine public de l'emprise de terrain concernée, en vue de sa cession future à plusieurs riverains.

DEL 2021-05-13 – MISE EN COMMUN DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE DE LEVIGNEN

Sur proposition de Monsieur SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Le projet de police pluri-communale avec la commune de Lévigien,
- Autorise le Maire à signer la convention de mise en commun du service de la police municipale de Crépy-en-Valois avec la commune de Lévigien.
- Autorise le Maire à signer la convention de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire des communes de Crépy-en-Valois et Lévigien.
- Donne au Maire tout pouvoir pour la mise en œuvre de ces conventions et l'exécution de la présente délibération.

3 votes contre : Daniel DECLEIR, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN

7 abstentions : Claude DALLE, Eliane DANG SANG, Anke MEUNIER, Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Hanene AYADI.

DEL 2021-05-14 – EXPERIMENTATION DANS LE CADRE DE LA PROPOSITION DE LOI POUR UNE SECURITE GLOBALE PRESERVANT LES LIBERTES

Sur proposition de Monsieur SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à présenter la candidature de la Ville de Crépy-en-Valois à cette expérimentation,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2021-05-15 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR L'AMENAGEMENT DES RESERVES ET LE CHANTIER DES COLLECTIONS DU MUSEE – DEMANDE DE SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour cette opération relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'aménagement des réserves externalisées et le chantier des collections du Musée de l'Archerie et du Valois,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Précise que le solde sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2021-05-16 – ADHESION AU DISPOSITIF PASS' CULTURE

Sur proposition de Monsieur PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune au dispositif Pass'Culture,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2021-05-17 – CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS L'ASSOC'AU BŒUF ET BIOTOP

Sur proposition de Monsieur PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les conventions liant la Ville de Crépy-en-Valois et les associations « Assoc'au bœuf » et « Biotop », portant mise à disposition des locaux pour une nouvelle période triennale à compter du 1er janvier 2021.

DEL 2021-05-18 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE FRANCE

Sur proposition de Monsieur PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune à l'Association des archivistes français et nommer le service des archives de la Ville mandataire de cette adhésion,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, s'agissant d'une modification mineure du budget annexe de l'assainissement dans le cadre de l'opération en cours de mise à disposition des habitants de cuves récupératrices d'eau de pluie.

Aucune opposition n'est faite à cette demande.

DEL 2021-05-19 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de Monsieur LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget assainissement, portant sur :

- Les ajustements de crédits en dépenses d'investissement qui se présentent comme suit :

23-2315	Installations, matériel et outillage technique	- 30.000 €
21-2188	Autres immobilisations corporelles	+ 30.000 €
	Total dépenses de fonctionnement	0 €

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

36/2021 – MAINTENANCE ET ASSISTANCE DU LOGICIEL CIRIL

Un avenant au contrat de maintenance et d'assistance est signé avec CIRIL GROUP SAS à VILLEURBANNE (69603) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2021, renouvelable par période d'un an, dans la limite de quatre fois. La redevance annuelle est de 8.221,31 €/TTC révisable annuellement.

37/2021 – REALISATION D'UNE EMISSION

Un contrat de réalisation et tournage d'une émission ARCHIVOLT ayant pour sujet La Collégiale Saint-Thomas est signé avec LA MONADE SAGACE PRODUCTION, à ORRY-LA-VILLE (60560). Le montant de la prestation est de 8.540 €.

38/2021 – TERMINAL DE PAIEMENT

Un contrat de location longue durée est signé avec PREFILOC CAPITAL SA à BRUGES (33520), pour la Direction SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE, pour une durée de 48 mois à compter du 23 mars 2021. Le montant mensuel est de 36 €/TTC.

39/2021 – MARCHÉ 21T01 – DESAMIANTAGE ET REMPLACEMENT DES SOLS

Un marché de travaux pour les écoles Malraux et Cocteau est conclu avec les sociétés :

- GDR à CHERPIN (62119) pour le lot 1 : Désamiantage et retrait des sols et colles
- ODH à CREPY-EN-VALOIS pour le lot 2 : Sol souple et manutention de mobiliers.

Le montant du marché est de :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	Total
Lot 1	42.859,61 €/HT	50.951,78 €/HT	37.188,61 €/HT	131.000,00 €/HT
Lot 2	39.362,94 €/HT	49.264,56 €/HT	47.650,30 €/HT	136.277,80 €/HT

La tranche optionnelle 1 peut être affermée dans les 16 mois suivant l'origine du délai d'exécution de la tranche ferme, la tranche optionnelle 2 dans les 30 mois du même délai.

40/2021 – DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande de permis de construire pour l'aménagement de la Maison de Ressources, avenue du Président Kennedy / place Georges Brassens (parcelle AV 367).

41/2021 – CONCOURS D'ECRITURE DE LA MEDIATHEQUE

Le concours d'écriture sur le thème de « la curiosité » organisé par la Médiathèque du 11 janvier au 4 avril 2021 est doté de lots achetés auprès de la librairie Etudes et Loisirs de Crépy-en-Valois, dans la limite de 150 euros au total.

42/2021 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel est renouvelé avec l'ADICO à BEAUVAIS (60006) pour une durée de quatre ans à compter du 12 février 2021. Le montant annuel s'élève à 4.400 €/TTC.

43/2021 – MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE PARKING PEM

Une autorisation de commande est donnée à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) à BEAUVAIS (60000) pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique par la SCET à PARIS (75012), pour un montant de 3.000 €/HT, pris en charge à hauteur de 50% par la Ville et 50% par la CCPV.

44/2021 – CONSULTATION 20CO69 – CONTRAT DE LOCATION D'HYGIENE TEXTILE

En complément de la décision DEC2021-13, il est précisé que la date d'entrée en vigueur du contrat est le 2 février 2021.

45/2021 – MARCHÉ 21TIC03 – REFONTE DU SITE INTERNET DU MUSEE

Un marché est conclu avec la société, SYNAPSE ENTREPRISES à PARIS (75015) :

- refonte du site : 10.400 € avec un délai d'exécution est fixé à 14 semaines,
- maintenance corrective et hébergement pour la première année : 1.480 €
- maintenance applicative hébergement à partir de la deuxième année : 1.480 € par an, pour maximum 4 ans, soit 5.920 €.

46/2021 – VERSEMENT DES AIDES DIRECTES – COVID-19 –

L'aide directe suivante est versée :

Bénéficiaire	Montant
SARL POINT DE VUE SOISSONS	1.000,00 euros

47/2021 – VERSEMENT DES AIDES DIRECTES – COVID-19 – AIDE N°2

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaire	Montant
SASU LA CROISEE DES POSSIBLES	1.000,00 euros
SNC DAVID DE SAUZZEA	1.000,00 euros
M. MARCHAL ALAIN	1.000,00 euros
SAS ZHONG CHUAN	1.000,00 euros
SAS PALAZZO PIZZA	790,00 euros
SARL ALEXANDRE TRAITEUR RECEPTION	1.000,00 euros
GA LE NESSIE	800,00 euros

48/2021 – MARCHÉ 21A00FCS05 – MATERIEL POUR LA VILLE ET LE CCAS

Un accord-cadre à bons de commandes est conclu, pour une durée maximum de quatre ans, soit un an reconductible de façon tacite à trois reprises, avec les sociétés :

- NVBURO à MOISSY-CRAMAYEL (77550), pour le lot n°1 - achat de fournitures et petit matériel de bureau, pour un montant annuel de 5.000 €/HT minimum et 30.000 €/HT maximum.
- PAPETERIES LA VICTOIRE à TOURCOING (59200), pour le lot n°2 - achat de fournitures et petit matériel scolaires et pédagogiques, pour un montant annuel de 25.000 €/HT minimum et 60.000 €/HT maximum.

49/2021 – MARCHÉ 20PI26 – MAITRISE D'ŒUVRE CLOCHER SAINT THOMAS

Un marché est conclu avec le groupement LACAA (architecte mandataire) / TAILLANDIER (économiste) / TECHNIQUE ET COORDINATION (bureau d'études) à GENTILLY (94), pour une durée de 8 mois et un montant de 108.000 €/HT (prix global et forfaitaire de rémunération provisoire).

50/2021 – MODIFICATION DE LA REGIE DE LA DIRECTION GENERALE

Une régie d'avances est instituée auprès de la Direction générale des services. Elle permet de régler les menues dépenses correspondant à des besoins qui ne peuvent être satisfaits par la procédure du mandatement, soit en raison de leur modicité, soit en raison de leur urgence. La création d'un compte de dépôt avec une carte bancaire est ajoutée.

51/2021 – VENTE DE DEUX VEHICULES

Deux véhicules sont cédés à la société CITROEN SADAC à COMPIEGNE (60200), pour un montant de :

- 5.700 €/TTC pour le véhicule RENAULT Kangoo Express, immatriculé DY-378-LJ,
- 1.700 €/TTC pour le véhicule RENAULT Master minibus, immatriculé BK-995-XW.

52/2021 – MARCHÉ 21FCS04 – MATERIEL PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE

Un accord-cadre multi attributaires, pour une durée maximum de quatre ans, soit un an reconductible de façon expresse à trois reprises, est conclu avec les sociétés suivantes :

- LEGALLAIS à HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (14200),
- DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE à COURBEVOIE (92400), pour le lot n°1 relatif à la fourniture de matériel de plomberie-chauffage pour un montant annuel de 20.000 €/HT maximum,
- REXEL à COMPIEGNE (60200),
- ODELEC NOLLET à SAINT-MAXIMIN (60740), pour le lot n°2 relatif à la fourniture de matériel d'électricité pour un montant annuel de 80.000 €/HT maximum.

53/2021 – AVENANT N°1 – MARCHÉ 19S13 – ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS

Un avenant est signé avec GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, à OLIVET (45160), pour la mise à jour annuelle du patrimoine assuré et la réindexation de la prime. La cotisation annuelle s'élève à 52.665,33 €/TTC pour l'année 2021.

54/2021 – DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Une demande de dépôt de permis de construire est déposée pour la construction Cours Foch d'un local destiné aux boulistes de 49,32m² incluant la démolition de locaux existants.

55/2021 – MARCHÉ 21TIC12 – SITE INTERNET DE LA VILLE

Un marché est conclu avec la société CREATEUR D'IMAGE à CAEN (14), pour une durée de cinq ans concernant :

- la refonte du site : 18.980 €/HT
- la maintenance corrective et l'hébergement pour la première année : 1.100 €/HT
- la maintenance applicative et l'hébergement à partir de la deuxième année : 1.100 €/HT par an, pour maximum 4 ans, soit 4.400 €/HT

Le délai d'exécution pour la refonte du site internet est fixé à cinq mois.

56/2021 – MARCHE 21FCS08 – PRESTATIONS DE GARDIENNAGE

Un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire est conclu avec la société Agence de Surveillance Commerciale et Industrielle à VERVINS (02), pour une durée d'une année reconductible de façon expresse deux fois une année, portant la durée maximum à trois ans. Le montant annuel est fixé à 40.000 €/HT maximum.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h48.

Le Maire,
Bruno FORTIER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Bruno Fortier", is written over the official seal. The signature is fluid and cursive.